

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DÉLIBÉRATION N° 420/2024</b>	<b>OBJET : Renouvellement d'une convention de mise à disposition de personnels communaux au Centre Social</b>
<b>Date de la convocation :</b> 10/07/2024 <b>Date de la séance :</b> 16/07/2024 <b>Présidence de séance :</b> Jean-Paul MUNNIER, Maire <b>Secrétaire de séance :</b> David LOYSEAU	<b>Membres présents :</b> MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Séverine COENART, Christian DRIANO, Josette NICOLET
<b>Membres en exercice : 29</b> <b>Membres présents : 21</b> <b>Membres représentés : 4</b> <b>Membres excusés : 3</b> <b>Membre absent : 1</b> <b>Votants : 25</b>	<b>Membres absents excusés :</b> Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Dominique THIEBAULT Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Jacinthe NUNOLD M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE M. Jean-Christophe OCHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à M. Christophe CHARLES
<b>VOTE : MAJORITÉ</b> <b>POUR : 24</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 1</b>	<b>Membre absent non excusé :</b> M. Ismaël BOUDJEKADA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/07/2024 et de sa publication le 18/07/2024	
Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/07/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 18/07/2024	

Le Rapporteur :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition joint à la présente délibération ;

Vu l'accord des agents concernés ;



Considérant les besoins exprimés par le centre social des Francas du Doubs dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités ;

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement à des agents de la ville de Grand-Charmont dans le cadre d'une mise à disposition ;

Considérant que cette mise à disposition nécessite que l'assemblée délibérante autorise l'autorité territoriale à signer avec le centre social des Francas du Doubs, une convention pour mettre à disposition de ce dernier les postes communaux suivants :

- 1 adjoint d'animation ;
- 3 adjoints techniques principaux de 2ème classe ;
- 3 adjoints techniques principaux de 1ère classe ;
- 1 agent de maîtrise ;

Considérant que cette convention doit préciser les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ;

**À la majorité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, pour les agents concernés, une convention de mise à disposition avec le centre social des Francas du Doubs, dont un projet est joint à la présente délibération.**

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance,  
David LOYSEAU.